



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2023/2024

PROCES VERBAL

Réunion en visioconférence du 12/02/2023

Président de la séance : M. Romain FERET

Membres de la commission présents : MM. Xavier LEFRANCOIS, Christopher GUERPIN

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : competitions@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Match N°26835515, SENIORS Départemental 1 Poule B du 16 Décembre 2023

GCO BIHOREL 21 – GRAND QUEVILLY FC 21

La commission prend note de la décision de la commission de discipline du 9 février 2024.

Compte tenu de l'impératif de reprise des championnats.

La commission donne match perdu par pénalité à GRAND QUEVILLY FC.

Le président de séance

Romain FERET

Le secrétaire de séance

Xavier LEFRANCOIS